

**Objet : Renseignements nécessaires à votre inscription en tant qu'associé de sociétés d'exercice libéral (SEL)**

Bonjour,

À compter de l'imposition des revenus perçus en 2024 (à déclarer en 2025), les rémunérations des associés de sociétés d'exercice libéral (SEL) perçues au titre de leur activité libérale sont imposées dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux (BNC).

Je souhaite que le service des impôts des entreprises prenne en compte mon changement de régime fiscal en qualité d'associé de SEL.

Vous trouverez ci-dessous, les renseignements nécessaires à la mise à jour de mon dossier professionnel et à la prise en compte de mon régime d'imposition.

Cordialement,

Renseignements relatifs à l'associé de SEL	
Nom	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Numéro SIREN de l'associé (si existant)	
Adresse courriel	
Numéro de téléphone	
Adresse de l'associé	
Activité exercée dans la SEL	
Date d'entrée dans la SEL	
Date de clôture de l'exercice	
Régime d'imposition (cocher la case <u>du régime retenu</u> )	<input type="checkbox"/> Régime spécial BNC <input type="checkbox"/> Régime de la déclaration contrôlée
<b>Renseignements relatifs à la SEL (si vous êtes associé de plusieurs SEL, indiquez celle dans laquelle vous percevez le plus de revenus)</b>	
Dénomination	
Numéro SIREN	
Adresse d'exploitation	
Date :	Signature :